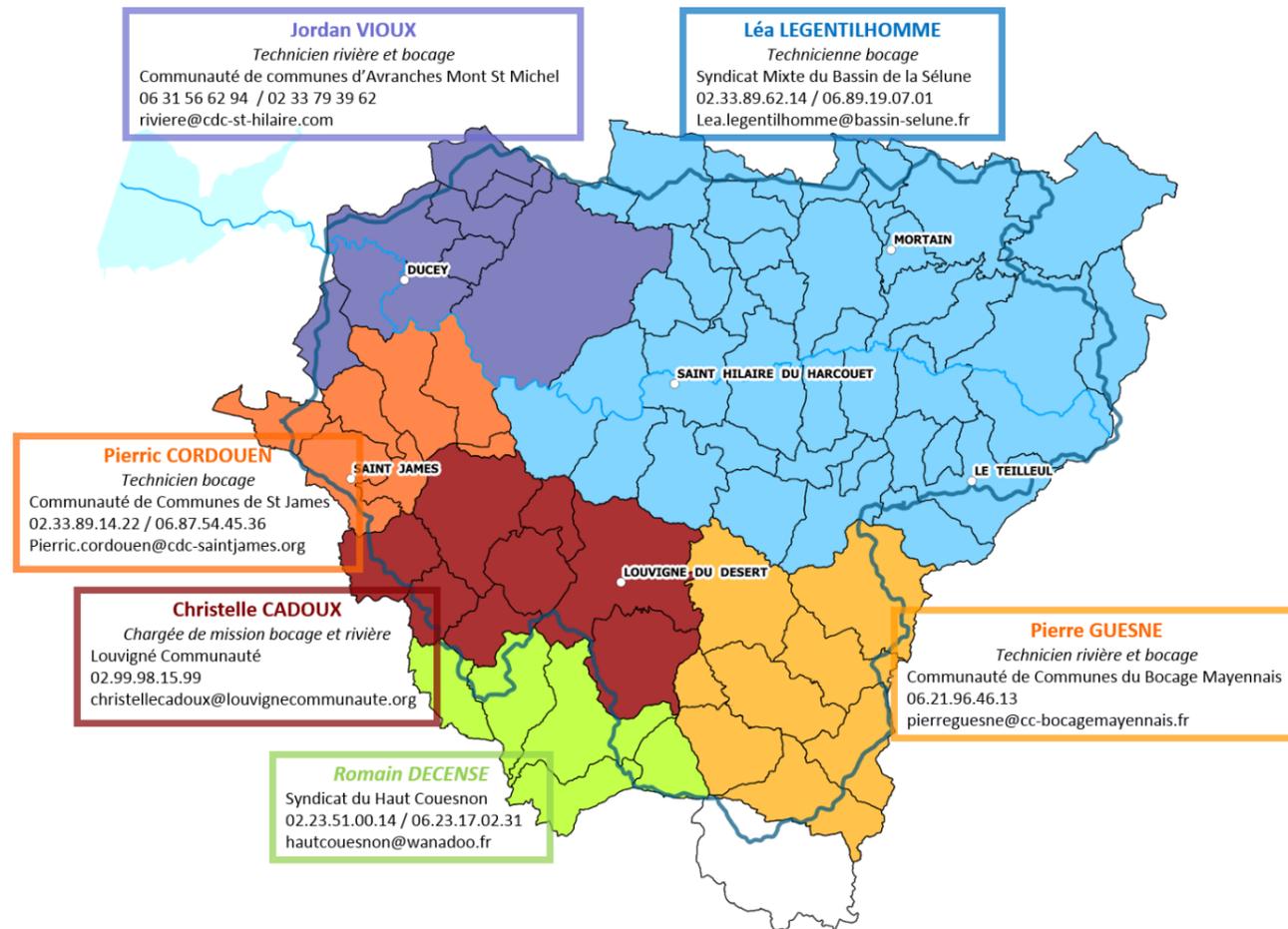


# UNE COMMISSION POUR GÉRER LA PRÉSERVATION DU BOCAGE DE VOTRE COMMUNE

## Qui contacter pour créer une commission bocage ?

Chargés de mission et techniciens sont à votre disposition pour vous accompagner dans la gestion de votre bocage (commissions bocages, plantations, ...) :  
**N'hésitez pas à nous contacter !**



Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune - 21 rue de la Libération 50240 Saint James  
02.33.89.62.14 / 06.89.19.07.01- contact@bassin-selune.fr

Plaquette réalisée avec le soutien financier de:



S e p t e m b r e 2 0 1 4



Le bocage est un élément structurant de notre paysage dont les fonctions ont évolué au cours du temps. Initialement construit pour répondre aux besoins des exploitants agricoles (clôtures, bois de chauffage, ...), il est aujourd'hui délaissé. Afin de conserver notre paysage de caractère et les fonction essentielles qu'il assure, il est aujourd'hui nécessaire d'œuvrer pour maintenir un bocage fonctionnel tout en s'adaptant aux besoins actuels.



Les haies assurent de multiples fonctions essentielles : protection de l'eau, conservation des sols, brise vent, continuité écologique, cadre de vie (...). Le bocage est un élément naturel qui, lorsqu'il est situé aux endroits stratégiques permet de limiter les phénomènes d'érosion et ses conséquences : coulées boueuses sur la voirie, les habitations, les cours d'eau, ...

Face au risque de voir disparaître ces éléments caractéristiques de nos territoires, les communes et communautés de communes ont la possibilité de les préserver lors de la révision ou de l'élaboration de leur document d'urbanisme (PLU, carte communale, PLUI).



En s'appuyant sur un inventaire exhaustif du maillage bocager, la collectivité dispose de deux outils réglementaires pour traduire la nécessité de préserver le bocage dans un document d'urbanisme : **loi paysage** qui soumet à déclaration préalable les arasements de haies (fréquemment utilisé) et les **EBC** (Espaces Boisés Classés) qui interdit tout défrichement ou arasement de haies (utiliser pour préserver des éléments ponctuels).



## 1

### Pourquoi une commission ?

Une fois le bocage préservé dans un document d'urbanisme, les arasements de toute ou partie du bocage seront soumis à déclaration préalable en mairie.



Afin d'étudier ces déclarations préalables, une commission bocage communale peut être mise en place. Constituée d'élus, d'exploitants agricoles et d'autres utilisateurs de l'espace (chasseurs, randonneurs, ...), elle se réunira une à deux fois par ans afin d'émettre un avis motivé sur le(s) projet(s) d'arasements et défrichements de l'année.

**Elle est un véritable outil d'aide à la décision au service d'une meilleure gestion communale du bocage.**

## 2

### Les aménagements soumis ou non à déclaration

#### AUCUNE DEMANDE EN MAIRIE

- ◆ L'entretien courant du bocage (élagage, recepage, ...)



#### DEMANDE PREALABLE EN MAIRIE

- ◆ L'arasement de talus
- ◆ L'arrachage de haies
- ◆ Les coupes à blanc ne permettant pas la reprise des souches



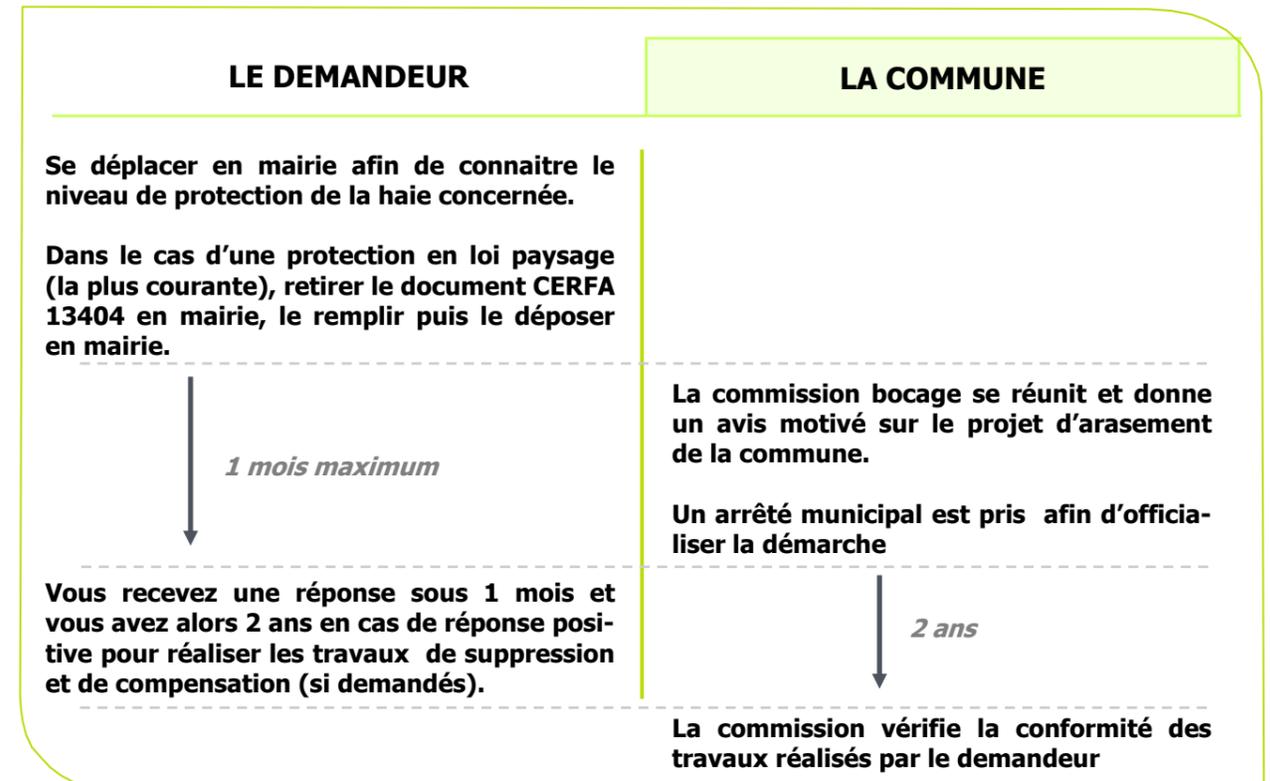
#### Que risque t'on en cas de destruction de haie sans déclaration ?



L'absence de déclaration préalable est passible d'une amende allant de 1 200 à 300 000 euros (article L480.4 du code de l'urbanisme). Une interruption des travaux peut être ordonnée et une remise en conformité des lieux peut être prononcée judiciairement. Cette mesure s'applique à l'arasement et au défrichement d'éléments bocagers **et non à la gestion courante des haies** (recépage, balivage).

## 3

### Comment faire une déclaration préalable de travaux



## 4

### Les différents avis de la commission bocage (3 possibilités)

**A** Autorisation de réalisation des travaux sans contrepartie  
Ex : Abattage de peupliers pour exploitation du bois

**B** Refus de la réalisation des travaux  
Ex : la haie protège une habitation, la voirie, le cours d'eau

**C** Autorisation de réalisation des travaux sous conditions  
Ex : Création d'une haie ou renforcement d'une haie existante à un endroit stratégique (de fonctionnalité ou linéaire équivalent suivant l'importance de la haie)

